

PARIS (MPE-Média) - La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a décidé de mettre en œuvre un abattement exceptionnel de 50% sur la facture de transport d'électricité des sites industriels électro-intensifs, apprend-on ce mardi par son service de presse. Explications.

La CRE a décidé de faire bénéficier certains sites industriels gros consommateurs d'électricité, dits électro-intensifs, d'une réduction de 50 % de leur facture de transport d'électricité. Cette mesure s'appliquera du 1er août 2014 au 31 juillet 2015, explique la Commission de régulation de l'énergie ce mardi 27 novembre.

« Cette mesure concerne des entreprises notamment dans les secteurs d'activités de la chimie, de la métallurgie, de l'acier, de la papèterie et du papier carton. La décision de la CRE tient compte de la situation des entreprises françaises soumises à une forte concurrence internationale pour contribuer à améliorer leur compétitivité et maintenir leur localisation en France », ajoute la même source.

Au 31 décembre 2013, la CRE a constaté que les charges de l'opérateur de transport d'électricité étaient moins élevées que prévues (comme les achats de pertes électriques) et que ses revenus étaient plus importants que ce qui avait pu être estimé lors de la fixation du tarif (comme les recettes aux interconnexions électriques). Le tarif du réseau de transport d'électricité présentait donc un solde positif de 178,2 M€ au bénéfice de l'ensemble des consommateurs, poursuit la CRE.

Une baisse de 1,3% au 1er août

Selon les modalités usuellement applicables lors de chaque ajustement annuel, tous les consommateurs bénéficieront au 1er août 2014 d'une baisse du tarif de réseau de transport de 1,3 %, soit 2 % de reversement sur le solde excédentaire moins 0,7 % d'inflation. Dans le cas d'un particulier, cela représente 0,2 % de sa facture d'électricité HT, précise la CRE.

Electro-intensifs : La CRE réduit la facture transport

Écrit par administrateur didier

Mardi, 27 Mai 2014 22:39 - Mis à jour Mardi, 27 Mai 2014 22:49

Cet ajustement représente un reversement à l'ensemble des consommateurs de 83,7 M€. Le tarif du réseau de transport accuse donc encore un excédent de 94,5 M€ (178,2 - 83,7).

La CRE dit avoir tenu compte de ce montant élevé, du contexte économique actuel et de l'exposition à la concurrence internationale de la plupart des entreprises exerçant une activité industrielle sensible au prix de l'électricité.

Un abattement d'environ 60 M€ au total

Aussi la CRE a-t-elle décidé d'octroyer un abattement exceptionnel de 50 % sur la facture d'accès au réseau public de transport d'électricité aux sites des entreprises exerçant une activité industrielle dans certaines conditions. Cet abattement représente un montant total d'environ 60 M€. La CRE précise que si ce montant avait été rétrocédé également à l'ensemble des consommateurs, l'abattement sur la facture annuelle d'électricité d'un particulier serait de l'ordre d'1 €.

La Rédaction

A propos de la CRE - Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Electro-intensifs : La CRE réduit la facture transport

Écrit par administrateur didier

Mardi, 27 Mai 2014 22:39 - Mis à jour Mardi, 27 Mai 2014 22:49

Voir aussi sur:

<http://www.cre.fr>

ACIER 2014

MERCREDI 11 JUIN À L'ESC REIMS- ROUEN – 9 RUE D'ATHÈNES - PARIS SAINT-DENIS

9h : OUVERTURE PAR PHILIPPE DARMAYAN, Président de l'Alliance Minerais, Minéraux Métaux (AMM) et de la Fédération Française de l'Acier (FFA) : INDUSTRIES ET MARCHÉS de l'ACIER en 2014.

Philippe Darmayan sera accueilli par **Claude LENOIR**, Président de MPE-Média, PDG d'AFFIVAL et de MPE-GIRARD, Délégué général de la Cie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF), partenaire de l'AMM et leader du monde des Achats privés et publics.

Acier au carbone, produits plats et longs, aciers inox et spéciaux

9h15 : Marcel GENET, PDG de LAPLACE-CONSEIL, présentera une analyse circonstanciée des marchés.

9h30 : Emanuele NORSA, analyste et journaliste de Steel Business Briefing (Groupe PLATTS) interviendra sur l'état des niveaux de prix sur le marché mondial et européen.

9h45 : Jean-Paul MERMET, PDG d'ac3a et fondateur du Groupe d'étude et de benchmark Métaux (GEM), parlera sur l'importance de la veille et de la méthode de benchmark prix métaux dans la performance.

10h : Jacques CHARLES, Vice-Pdt APERAM, les inox Duplex, une famille d'avenir sur un marché en pleine effervescence.

10h15 : Échanges avec les participants et pause-café à 10h30.

Ferrailles, acier électrique, Recyclage et Énergie(s)

11h : Jean-Pierre GAUDIN, VP FEDEREC « ACIER » : le marché des ferrailles en 2014.

11h15 : Alfred ROSALES, fondateur du groupe ROSAMON et Directeur général de FEDEREC, parlera de l'énergie et les industries électro-intensives.

11h30 : Échange avec les participants : les ferrailles, vrai driver du marché de l'acier ?

Les Mines de fer en France et dans le monde en 2014

12h : Michel BONNEMAISON, Directeur Opérationnel de VARISCAN MINES, la réouverture des mines métallurgiques en France et en Europe, et **Éric MARCOUX**, Professeur titulaire de l'Université de Caen, parlera des réserves de minerai de fer en France et dans le monde.

12h30 à 13h30 : Débat avec les intervenants : l'ACIER et la 4^{ème} Révolution Industrielle.

Au cœur des matières premières
pour des achats éthiques et durable